

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Série G

Chapitre Saint-Silvain de Levroux

(1221-1791)

Inventaire sommaire

par Théodore Hubert

Châteauroux

1893

[corrections et compléments M. du Pouget, 2007-2015]

[restructuré en 2020]

Introduction

LA SÉRIE G

L'actuel département de l'Indre, qui correspond au Bas-Berry de l'Ancien Régime, n'a jamais comporté sur son territoire de siège épiscopal. La quasi-totalité des paroisses relevait du diocèse de Bourges ; quelques paroisses situées dans les marges du département actuel ressortissaient des diocèses de Limoges, Tours et Poitiers.

La série G comprend les archives des églises collégiales et des paroisses de l'actuel département de l'Indre, des origines à la Révolution. À l'exception de quelques paroisses, Lurais, Mérigny, Ingrandes, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Jauvard (qui dépendaient du diocèse de Poitiers), Beaulieu, Bonneuil, Bonnu, Lourdoueix-Saint-Michel et Tilly (diocèse de Limoges) et Écueillé (diocèse de Tours), toutes les paroisses de l'Indre dépendaient du diocèse de Bourges. Celui-ci était divisé en neuf archidiaconés et vingt archiprêtres, dans lesquels se répartissaient les paroisses. Les archives de l'archevêché de Bourges sont conservées aux Archives départementales du Cher (série G) ; de nombreux documents concernant le département de l'Indre s'y trouvent.

La série G constitue une source fondamentale pour l'histoire religieuse du département. On observera que les documents relatifs à la gestion des revenus des abbayes y sont majoritaires. Les documents spirituels furent davantage exposés aux destructions révolutionnaires, car ils n'avaient pas valeur juridique.

Les archives composant la série G (clergé séculier catholique non soumis à une règle monastique ou conventuelle) proviennent des 9 collégiales et 226 cures, dont les titres, confisqués à la Révolution, furent réunis aux chefs-lieux de district, puis, à la suppression de ceux-ci, au Château-Raoul à Châteauroux. Conservés comme « titres des domaines nationaux », ils firent l'objet d'un tri par église, sans grand ordre logique à l'intérieur. Théodore Hubert, continué par son fils Eugène, rédigea l'inventaire sommaire, publié en 1893. Comme toutes les publications de ce type, cet instrument de recherche a le grave défaut de n'indiquer que les dates extrêmes de l'article analysé, de ne donner aucune synthèse des dossiers et de faire porter l'analyse sur quelques documents choisis arbitrairement, dont les particularités de langage sont parfois soulignées à l'excès ; sans compter les erreurs de transcription de noms propres, ou au contraire les transcriptions trop dociles des orthographe fantaisistes des greffiers. Mais tel quel, c'est le seul instrument disponible et il rend des services signalés à la recherche, surtout si on le complète par les publications d'Eugène Hubert (*Cartulaire des seigneurs de Châteauroux*, 1931, et ses nombreux articles dans les revues savantes de l'Indre) et ses notes conservées dans la série F. La cotation de 1 à 990 a été augmentée d'un supplément (actuellement jusqu'à G 1127). En effet, la série G comprend un certain nombre de titres non inventoriés en 1893 provenant de cures, arrivés aux Archives départementales soit par les saisies révolutionnaires, soit par des dons d'ecclésiastiques, soit par des dons de notaires, dont les prédécesseurs étaient les hommes d'affaires des rentiers ecclésiastiques, soit encore par des versements des domaines postérieurs à l'inventaire.

De nombreuses corrections et précisions ont été apportées au texte de 1893 (notamment concernant le chapitre de Levroux, dont les registres comptables avaient été laissés en paquets à la fin de la série).

En 2020, l'inventaire de la série G a fait l'objet de la présente reprise, essentiellement formelle, destinée à permettre la consultation en ligne du répertoire. Dans l'attente du classement définitif de la série, qui demandera une complète refonte des articles existants, le répertoire a été subdivisé afin d'établir un instrument de recherche propre à chaque fonds.

LE CHAPITRE DE SAINT-SILVAIN

Le chapitre de Saint-Sylvain de Levroux fut fondé en 1012 par Eudes, seigneur de Châteauroux-Déols. Une église antérieure à cette fondation existait à Levroux, lieu d'un pèlerinage très ancien. En 1265, le chapitre était composé de onze prébendes et huit vicairies ; au XVIII^e siècle, il comptait un prieur doyen, huit chanoines prébendés, huit semi-prébendés, neuf vicaires. Doté de revenus financiers et fonciers importants, il peut faire construire la magnifique collégiale que l'on peut admirer actuellement. Le chartier du chapitre de Levroux, qui fut probablement très important, fut ruiné en partie au XVI^e siècle, mais il en reste une partie fort intéressante, dans laquelle on peut citer en particulier : le cartulaire de Saint-Sylvain de Levroux (XIII^e-XVIII^e siècles, G 110) — seul cartulaire conservé aux Archives départementales de l'Indre, des archives de la confrérie des Douze Apôtres fondée en l'église de Levroux (XIV^e-XVIII^e siècles, G 129-130), des actes capitulaires (XV^e-XVIII^e siècles, G 135-138), des terriers du chapitre (XVI^e-XVIII^e siècles, G 149-152), des registres de comptes (XVI^e-XVIII^e siècles, G 154-160).

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Archives privées

FONDS D'ÉRUDITS (SÉRIE F)

- F 74 Fonds Alexandre Desplanques. Notes sur les antiquités gauloises et gallo-romaines en Bas-Berry. - Notes sur l'abbaye de Déols. - Notes sur des abbayes et collégiales situées dans l'Indre nombreuses copies de chartes concernant Levroux, La Vernusse. - Notes sur Neuvy-Saint-Sépulchre (Chapitre). - Notes sur Issoudun (origines) -Notes relatives à Chabris et Vatan (1 plan de Chabris) et correspondance. - Notes relatives au chapitre Saint-Silvain de Levroux. - Notes relatives aux antiquités de Levroux. - Notes sur les archives du duché de Châteauroux - Notes sur le château de Valençay , copie d'une notice sur le château de Valençay, par la duchesse de Dino, écrite au château de Rochecotte en novembre 1836. -Notes sur l'abbaye de Fontgombault, les prieurés de Jarzay, Longefont et Glatigny. - Notes sur Saint-Benoît-du-Sault et Saint-Marcel. - Recherches sur les bois et forêts dans l'Indre - Titres de l'abbaye de Méobecq. - Documents relatifs à l'histoire du Centre de la France (extraits des Archives de la Chambre des Comptes de Lille par A. Desplanque, archiviste du Nord) - Notes sur les rapports de la Flandre et du Berry. - Correspondance d'Alexandre Desplanque relative à ses publications historiques (notamment avec M. Navelet, demeurant à Mézières-en-Brenne). – [S.l.] : [s.n.], s.d.
- F 799 Mémoire du chapitre de Levroux et ses consultations contre les prétentions du seigneur de Levroux en 1751-1958 / R., Pécherat. – [S.l.] : [s.n.], s.d. – 21 pages dactyl. (d'après les notes du fonds Lemaigre).
- F 938 Fonds Joseph et Renée Pécherat. « Sommaires » : Listes d'archives, de textes sur Levroux pour le guide illustré de Levroux notes diverses sur le chapitre, sur l'hôtel de ville. Référence des textes du B.A.C. (bulletin de l'académie du Centre) et Revue du Berry. – [S.l.] : [s.n.], s.d.
- F 1128 Levroux : Copie Hubert du cartulaire de Levroux portant la mention « Revue du Centre 1890 » - notes dactylographiées : chapitre de Levroux (remarques, résumé d'actes, copies d'actes, XIII^e-XIV^e). – [S.l.] : [s.n.], XIX^e. – 1 registre.
- F 1131 Levroux : Coupures de presse - notes diverses - prieurs et chanoines du chapitre de Levroux - inventaires d'archives de l'Indre et du Cher - inventaires des anciens titres,

chartes et autres actes du trésor du chapitre et église séculière et collégiale de Saint-Sylvain de Levroux. – [S.l.] : [s.n.], XX^e. – 1 registre.

FONDS AUGUSTINE LEMAIGRE (SOUS-SÉRIE 2 J)

Ce fonds contient de très nombreux documents et notes historiques relatifs au chapitre de Levroux, en particulier :

- 2 J 26-31 Chapitre de Levroux. 1430-1791
- 2 J 51 Régie de Levroux. 1628-1794
- 2 J 52 Familles Pradines, Barjot de Moussy et de Barbançois. 1630-1758
- 2 J 95 Levroux. 1242-1844
- 2 J 98 Pièces remarquables contenues dans les archives de Levroux ; notes archéologiques. 1075-1772
- 2 J 99 Levroux. 999-1891
- 2 J 100 Levroux et autres lieux. 1434-1860

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CHER

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Archevêché de Bourges.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

G 1-36, 1078, 1122-1130 : Archevêché de Tours.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Évêché de Limoges.

Orientation bibliographique

Les références entre crochets renvoient à la cotation des ouvrages aux Archives départementales de l'Indre.

CHEVALIER (R. P. Jules), « Apostolicité de l'église de Bourges et des principales églises de France », dans *Société académique du Centre*, 1986, p. 1-31, 95-113, 178-194. [PR 24]

DESPLANQUES (A.), « L'Église et la féodalité dans le Bas-Berry au Moyen Âge », dans *Société du Berry*, 1861-1862, p. 80-117. [PR 22]

GRESLIER (Jacques), *La Cartulaire de Levroux*, thèse de doctorat de l'Université Paris I, 3 vol., 1975. [4 F 14]

LAMY (abbé Eustache), « Inventaire général de l'ancien diocèse de Bourges », dans *Revue du Centre de Châteaunoux*, 1886 à 1894. [PR 23]

MONTIGNY (Arnaud de), dir., *À la découverte des églises de l'Indre*, [Prahecq], 2004. [BIB D 3274]

MOREAU (Chanoine J.), « Chapitre de Saint-Sylvain de Levroux », dans *Société académique du Centre*, 1896 à 1910. [PR 24]

MOULIN (Benjamin), *Le chapitre collégial Saint-Sylvain de Levroux au Moyen-Âge des origines aux années 1230*. Limoges, Université, Mémoire de Master 2016-2017, 124 p. ill, sous la direction de Mme Anne Massoni. [4 F 157]

Corps du répertoire

G 110

1012-1316

Cartulaire de Saint-Silvain de Levroux : - Ce cartulaire a 19 centimètres de largeur sur 27 centimètres et demi de hauteur. La reliure en basane paraît très-ancienne ; le parchemin est de qualité médiocre ; l'écriture est de plusieurs mains : la plus ancienne est du XIII^e siècle, la plus moderne du commencement du XIV^e. - La pièce la plus ancienne est l'acte de fondation du chapitre qui porte, en toutes lettres, la date de 819 « octingentesimo nono decimo » ; mais c'est une erreur du copiste : il faut lire 1012. Dans cet acte fait en l'église de Saint-Silvain, Eudes (c'est Eudes l'Ancien, fils de Raoul II dit le Chauve), seigneur de Déols, en présence de ses vassaux : Dreux de Buzançais (*Drogone Buzinciacensi*), Girbert de la Brenne (*Girberto Breniacensi*) ; Béraud de Dun (*Beraudo Dunensi*), Giraud la Mouche (*Giraudus Musca*), Eudes de Meunet (*Odone de Monet*), Adélard de Châteaumeillant (*Adalardo Castro Melanensi*), Umbert de Barzelle (*Umberto de Bardellia*), et plusieurs autres (*aliisque pluribus*), d'après le conseil de Dagbert, archevêque de Bourges, et celui de ses parents et amis, fonde dans l'église de Saint-Silvain de Levroux un chapitre collégial (*canonicali clero decorandam esse decrevit*). De son côté, l'archevêque exempte l'église de Saint-Silvain de Levroux de droits de synode et de parée (*synodum et parreias*) qu'elle payait auparavant à l'archevêché de Bourges. Eudes de Déols fait en outre donation au chapitre de Saint-Silvain de Levroux : 1^o des revenus qu'il percevait sur les bouchers de la ville de Levroux ; 2^o du crédit de 40 jours que les bouchers étaient obligés de lui faire sur la viande que ceux-ci lui fournissaient ; 3^o de la partie du bourg de Levroux la plus proche de l'église, partie qu'il fit entourer d'un fossé (*ipsius burgi partem ecclesie propiorem fossa circumdare*). - Donations par Raoul (vers 1072), seigneur de Déols (*Radulphus, dominus Dolensis*, c'est Raoul V, dit Thibaut, qui fut seigneur de Châteauroux, de 1058 à 1096) : 1^o des hommes et des femmes de son fief qui, atteints du mal de Saint-Silvain (*igne sancti Silvani accens*), viendront s'étendre sous le porche de l'église du chapitre pour obtenir leur guérison (*spe sanitatis recuperandi*) du mal affreux (*intolerabilem passionem*) qui, le jour et la nuit, faisait pousser d'horribles cris de douleur à ces malheureux dont les plaies répandaient une odeur fétide, et du corps desquels la force du mal détachait des lambeaux de chair (*excultas a corporibus effluere partes*) ; 2^o de tous les impôts et droits que ledit seigneur levait sur eux pendant leur vie et à leur mort (*et collectas exactiones et omnes consuetudines quas in illis hominibus et vita et morte solitus eram habere*). - Versets des évangiles que les chanoines récitaient sans doute pour guérir les malheureux atteints du mal appelé feu d'Enfer (*ignis gehennalis*) et aussi feu ou mal de Saint-Silvain. - Bulle (1239) du pape Grégoire IX autorisant le chapitre à rentrer en possession des dîmes dont les laïques s'étaient emparés. - Serment (1253) de la femme d'André Dubreuil, par lequel elle promet que désormais elle ne se mêlera pas de guérir, contre les droits du chapitre, aucun malade atteint du mal de Saint-Silvain (*infirmiorem beati Silvani*), sous peine d'une amende de 10 livres, pour chaque opération. - Notes sur l'offre faite au chapitre par nombre d'individus de devenir serfs de son église et sur l'acceptation qui s'en suivait. - Confirmation des privilèges du chapitre par les seigneurs de Châteauroux : Liberté du Château-Vieux appartenant au chapitre ; - Confirmation des chanoines dans la possession des trois justices, haute, moyenne et basse, qu'ils exerçaient dans l'enceinte dudit Château-Vieux ; - Le seigneur confesse qu'il n'a pas le droit de banvin sur le vin qui se vendait dans la ville de Levroux (*nullum bannum vini vendendi habere*) ; - Concession, à perpétuité, au chapitre de la liberté du village de l'Aleu (*libertatem ville que dicitur Alodium*) ; etc. - Inventaire (1260) du trésor du chapitre : un bras de saint Silvain en argent et un de saint

Silvestre aussi en argent ; quatre croix d'argent avec une petite croix ; dix calices d'argent ; deux encensoirs d'argent ; deux burettes d'argent (vinagerie) ; le bâton de saint Silvain en argent ; divers ornements à l'usage des officiants ; etc. - Serment prêté, entre les mains des archevêques de Bourges, par les seigneurs de Châteauroux promettant de conserver les privilèges du chapitre. - Acte (1221) par lequel Guillaume Ier de Chauvigny donne à Pierre de Châtillon, son clerc, en récompense de ses services, une rente annuelle de 40 sous, à prendre sur les bancs des bouchers de Châteauroux (*in bannis carnificum Castris Radulphi*) et payable par le fermier des susdits bancs. Ladite rente devait revenir au chapitre après la mort de Pierre de Châtillon. - Permission (1203) donnée aux chanoines par Robert, seigneur de Buzançais, de prendre le bois nécessaire à leur chauffage dans les bois lui appartenant. - Grâce de la vie accordée (1235) par André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux et de Levroux, à un clerc qui avait frappé une femme, laquelle était morte quinze jours après. - Liste des revenus en menus blés (*bladis minutis*) de l'église collégiale de Levroux. - Cens dus au chapitre sur des maisons, des jardins et autres immeubles. - Listes : des anniversaires que devaient célébrer les chanoines de Saint-Silvain pour les donateurs de leur église ; - des personnes malades (avec indication de leur pays) qui sont venues sous le porche de l'église de Saint-Silvain pour demander leur guérison ; etc. - des différents revenus en froment, en avoine, etc.

G 111

1214-1741

Inventaire (1741) des anciens « titres, Chartres et autres actes » de l'église collégiale de Saint-Silvain de Levroux : - Fondation du chapitre. - Copie vidimée (1318) d'un acte de Guillaume de Chauvigny (1214 et 1217), portant que les hommes ou femmes qui viendront faire la neuvaine sous le porche de l'église de Levroux pour obtenir guérison du mal de Saint-Silvain deviendront, ainsi que leur postérité, serfs du chapitre. - Transaction (1238) entre les chanoines et André de Chauvigny, par laquelle celui-ci se désiste en faveur du chapitre de la prétention qu'il avait de lever un droit de péage le jour de la fête du « chef » de Saint-Silvain. - Sauvegarde (1290) accordée au chapitre par Philippe le Bel, roi de France. - Privilèges du chapitre (1301-1304). - Permission (1435) accordée par le roi Charles VII aux chanoines de faire entourer de murs, barbacanes, pont-levis et autres fortifications, la ville de Levroux, pour s'y mettre à couvert eux et leurs sujets. - Procédures concernant le « plantement » du pilori : enquête faite en conséquence prouvant le droit que les chanoines avaient de posséder un pilori ; permission de le relever accordée par le roi Louis XII, le 10 septembre 1510. - Monitoire (1686) contre ceux qui retiennent les titres du chapitre. - Privilèges du doyenné de Levroux. - Fondation (1667) pour marier, en les dotant, cinq filles chaque année. - Bulles et indulgences en faveur de l'église collégiale de Levroux. - Statuts de l'église collégiale (1240, 1401, 1463 et 1619). - Donations, testaments, fondations (1470, 1471, 1501 et 1503). - Baux et autres actes (année 1448 et temps postérieurs) relatifs à des immeubles situés à Châteaueux, au Carroy des Bancs, dans les rues de Champagne, des Halles, de la Boucherie et de l'Etang, etc. - Dîme de Saint-Phalier. - Translation (1635) du chef de saint Silvestre qui était dans une châsse de plomb et qui fut placé dans une châsse d'argent. - Attestation (1639) d'un miracle arrivé par l'intercession de saint Silvain à un nommé Jacques Ferraut qui était paralytique et qui s'était baigné dans la fontaine de Saint-Silvain. - Vicairies le Ville-Chauvon, de la Main-Ferme, des Quatre-Gerbes, de Fond-Pichet, du Marc et du Porche. - Terriers sans mention de dates. - Registres des actes capitulaires (1666-1714). - Table alphabétique des matières.

G 112

1221-1784

Notes (vers 1765) sur l'église collégiale et séculière de Saint-Silvain de Levroux : bâtie sous l'invocation de saint Silvain, saint Silvestre et sainte Rodène, par dame Ildelendis, dans ses domaines, sur les débris d'un ancien château, ce qui a donné le nom de Châteaueux-lès-Levroux au territoire du chapitre. Avant cette église il en existait une sous l'invocation de

saint Pierre et de saint Paul, près de l'emplacement où elle fut construite. En 1265, le chapitre était composé de onze prébendes et huit vicairies ; actuellement (XVIII^e siècle), le chapitre compte un prieur-doyen, huit chanoines prébendes, huit semi-prébendés, neuf vicaires, sous différents titres, sujets à résidence. Il y a de plus une prébende préceptorale pour l'instruction de la jeunesse et une prébende « onéreuse » pour subvenir aux charges du chapitre. Le revenu des prébendes est de même valeur. L'archevêque de Bourges est chanoine de Saint-Silvain de Levroux, mais sa prébende n'est que de 15 livres, suivant les anciens statuts du chapitre. Le curé de la paroisse est chanoine et compte comme un des huit qui composent le chapitre. Les prébendes qui étaient jadis presbytérales, diaconales et sous-diaconales, sont maintenant toutes presbytérales. Le doyen est élu par le corps du chapitre, etc., etc. L'église paroissiale est la même que l'église collégiale ; le chapitre en est curé primitif et jouit de tous les droits attribués aux curés primitifs. Liste de 26 doyens ou prieurs du chapitre, depuis Guillaume (1152) jusqu'à Blaise Grandjean (1765). - Sentence (1221) de Giraud, chanoine de Saint-Ursin de Bourges et vice-gérant de l'official de l'archevêché, confirmant le droit qu'avait le chapitre de Levroux de prendre du bois de chauffage dans les bois de Thoeis et autres appartenant au seigneur de Moulins. - Mémoire (fin du XVIII^e siècle) concernant le susdit droit. - Consultation (1767), signée Vulpian, délibérée à Paris, décidant que le chapitre de Levroux et son premier doyen ont le droit de faire enlever, quand bon leur semblera, le bois qui doit leur être délivré dans les bois de Moulins. - Mémoire (fin du XVIII^e siècle) au Conseil à ce sujet.

G 113

1351-1726

Donation (1351) faite à l'église de Saint-Silvain de Levroux par Mathieu et Bernard Saunier (*Saumerii*) de 5 arpents de terre situés à Saint-Cyran (*apud sanctum Sigiranum*) et de 4 arpents de pré situés à Gursoles ; ladite donation à charge par le chapitre de célébrer perpétuité un anniversaire pour feu Guillaume Brunet (*Bruneti*), chanoine de Levroux. - Analyse détaillée (XVIII^e siècle) de la donation (1551) faite au chapitre par Denis Brehaut et Thomasse, sa femme, d'une maison et ses dépendances composées d'une sétérée de terre, le tout sis au village du Mez, paroisse de Saint-Phalier, à la charge par les chanoines de nourrir les donateurs, de les loger au porche de Levroux et de les gager comme « *les maîtres dudit porche ont accoutumés d'être.* » - Procédure (1557) au sujet des réparations à faire au moulin du Roussillon par le fermier dudit moulin. - Note (XVIII^e siècle) sur le testament (1633) de Jean Tixier qui avait légué au précepteur de la jeunesse la somme de 6 livres de rente, à condition qu'il serait chanté un salut, tous les samedis après compiles, dans la chapelle de Saint-Roch que les chanoines de Saint-Silvain devaient faire construire aussitôt après la mort du donateur conjointement avec ses héritiers. - Extrait d'une consultation (par Huard et Dinse, XVIII^e siècle) au sujet des 50 cordes de bois que le chapitre de Levroux avait droit de prendre dans les bois de l'Aumône dépendant de la seigneurie de Moulins.

G 114

1230-1784

Sentence (1555) rendue par la justice de La Champenoise condamnant le détenteur du Moulin-Neuf à payer à la vicairie de Villechauvon la rente d'un setier de froment, mesure de Bouges (localité à 9 kilomètres de Levroux), due sur ledit moulin. - Bail des vignes de la vicairie de Montifault. - Reconnaissance (1704) d'une rente de 25 sous due à ladite vicairie sur une maison sise dans le cloître, vis-à-vis la maîtrise de Levroux. - Copie (XVI^e siècle) des privilèges accordés en 1230 au chapitre de Saint-Silvain par Raoul, seigneur de Buzançais. - Saisie des immeubles (1644) de messire Charles de Pardière, avocat en parlement, demeurant à Bourges. - Désignation détaillée des susdits immeubles. - Rentes dues en 1760 : 1^o à la vicairie de Villechauvon, fondée en l'église, de Saint-Silvain de Levroux ; 2^o à diverses cures ; 3^o aux vénérables doyen et chanoines du chapitre de Levroux ; 4^o à plusieurs autres communautés religieuses, par la terre et seigneurie de Bouges, Bretagne, Liniers et la Champenoise, laquelle terre, vendue par décret de justice, avait été adjudgée à Charles

Leblanc, seigneur de Marnaval. - Consultation (délibérée à Issoudun, le 7 juillet 1604, et signée Duteil et Delestang, procureurs) de laquelle il résulte que le chapitre, comme possesseur de la chapelle et aumônerie de Saint-Silvain de Genouilly, sise paroisse de ce nom, a droit : 1° de posséder un four destiné à cuire le pain nécessaire à la nourriture des habitants dudit lieu et à celle des pèlerins qui viennent faire la neuvaine le jour de la fête de Saint-Silvain de Levroux ; 2° de prendre annuellement deux arpents de bois dans la forêt de Genouilly ; de faire paître « *tout bestail* » en ladite forêt.

G 115

1234-1790

Notification (1234) par Jean, abbé de Déols, portant affranchissement du moulin de Chaussefou ou Chauchefou (*de Chauchefo*), situé sur la rivière de Villegongis et dépendant du chapitre de Saint-Silvain de Levroux. - Bail à vie (1343) dudit moulin, consenti moyennant un setier de marsèche et deux chapons par an. - Procès-verbal (1598) des réparations à faire audit moulin. - Bail (1603) de 29 ans, moyennant 12 boisseaux de froment et 2 poules par an, de l'héritage de la Musaudière, paroisse de Gehée, contenant 31 boisselées de terre et un quartier de pré, le tout dépendant du chapitre. - Copie collationnée (1650) de la transaction (1577) entre le chapitre et madame Gabrielle de Batarnay, veuve de messire Gaspard de La Châtre, seigneur de Nançay, touchant l'héritage de La Gourette, l'étang de Marmagne et d'autres immeubles dépendant de la vicairie de Villechauvon. - Acquisition (1448) par le chapitre d'une maison sise à Levroux, moyennant « *quatre escuz neufx, ayens a présent cours ou royaume de France, dor et de bon or et de pois bien compteꝝ et peseꝝ.* » - Procuracion (1577) donnée par l'abbaye de Déols, portant pouvoir de consentir en faveur du chapitre de Levroux une rente de deux setiers de froment sur le moulin de Rinduboy.

G 116

1353-1789

Arrentement (1353) consenti par le chapitre de Levroux à Denis Richard, moyennant 3 setiers de seigle par an, de terres sises paroisse de Saint-Maur, et joignant le chemin du Petit-Barlet au Grand-Barlet. - Note (XVII^e siècle) sur la métairie des Durands, paroisse de Saint-Phalier, consistant en un chézolage de quatre « *faits* » de maison (corps de logis), une grange, deux séterées de vigne et plusieurs pièces de terre, en divers endroits. - Baux : d'une maison sise au cloître, à Levroux, moyennant 40 livres ; - d'une maison et jardin, à Châteauroux, joignant le chemin de Saint-André au Palan, et ce, moyennant le prix de 5 livres « *tournois* » ; - du terrage de Bretagne, moyennant 72 boisseaux de froment, 72 de marsèche, 96 d'avoine « *rez* » (mesure non comble), 4 livres argent et 6 chapons. - Commission (1521) de saisie d'une maison sise à Châteauroux, rue Juive, joignant la rue qui va de la rue Juive à la porte aux Guédons, faite par le détenteur de ladite maison d'avoir payé 50 sous de rente due au chapitre sur icelle.

G 117

1357-1788

Vente (1514), faite entre particuliers, de la moitié d'un appentis située Levroux, joignant la rue « *par ou len va de la grande Rue du pilory a la balle* », moyennant 13 livres 10 sous, et, en outre, à la charge de payer au chapitre une rente de 7 sous 6 deniers. - Extrait des notes d'Etienne Courtault, notaire à Levroux (1580). - Reconnaissance d'une rente de 14 boisseaux de froment et deux chapons due sur la métairie de Villeneuve à la vicairie de la Main-Ferme, fondée et desservie en l'église collégiale de Levroux. - Ferme, moyennant 800 livres, des revenus de la vicairie de Font-Pichet dépendant du chapitre. - Extrait (XVII^e siècle) de la déclaration des terres et dépendances de ladite vicairie. - Plan (fin du XVIII^e siècle) du pré des Fonts-Pichet, dépendant de la vicairie de ce nom. - Note sur l'établissement de l'année de stérilité (c'est-à-dire l'année dont les revenus étaient entièrement versés à la mense canoniale) pour les bénéfices dépendant du chapitre de Levroux - Bail (1708) de la métairie

de Saint-Lazare dépendant de l'hôtel-Dieu de Levroux et sur laquelle il est dû au chapitre une rente de 3 setiers de froment.

G 118

1345-1782

Acquisition (1345) d'un pré sis à Villegongis, par Guillaume Pontin, chanoine de Levroux. - Accord entre le chapitre et Jean de Villegongis, par lequel celui-ci reconnaît devoir aux chanoines 2 setiers 6 boisseaux de froment, un setier de seigle, un de marsèche et 18 boisseaux d'avoine, sur divers héritages sis à Villegongis. - État (dressé vers 1730) des fermages des revenus du chapitre. - Inventaire (1688) des titres concernant les domaines de la cure de Saint-Phalier. - État des titres qui manquent pour les fondations qui se doivent acquitter en l'église collégiale de Levroux. - Mémoire sur le moulin de Chauchefou, paroisse de Villegongis, lequel avait appartenu longtemps au chapitre. - Plan (XVIII^e siècle) du domaine de la Bessonnière dépendant du chapitre. - Devis estimatif des réparations à faire à ladite, métairie. - Cession faite, pour trois années, moyennant 60 livres par an, par Jacques Ferry, prieur de Saint-Martin de Villegongis, à Thomas et André Goulet, d'une, rente de 26 setiers de blé, par quart froment, seigle, marsèche et avoine (ladite avoine double, c'est-à-dire deux boisseaux pour un) et deux fromages.

G 119

1368-1783

Bail (1420) à rente, consenti, moyennant 20 sous chaque année, par le chapitre de Levroux, d'un emplacement sis à Bourges, rue de Noircôte (*in vico de nigro latu*), joignant la ruelle qui conduit au puits de Dureteau. - Bail (1768) de la dîme de Saint-Maur, au prix de 70 livres. - Copie d'une transaction (1577) entre le chapitre et dame Gabrielle de Batarnay, veuve de Gaspard de La Châtre, seigneur de Nançay, au sujet des droits du chapitre sur le bois de l'Aumône dépendant de la seigneurie de Moulins et dans lesquels les chanoines avaient droit de prendre le bois nécessaire au chauffage des malades de la Maison-Dieu de Levroux ou hôpital du Porche. - Fragment d'un billet de mort (1782) invitant à assister à un enterrement qui devait se faire à Bourges, paroisse Saint-Médard. - Déclaration (1693) des biens du chapitre, faite par-devant Quasy, notaire royal en Blaisois, résidant à Levroux. - Cession (1564) de la dîme de la Quarte-Gerbe, par M. Mathurin Brossier, vicaire de la Quarte-Gerbe, vicairie fondée en l'église de Saint-Silvain ; ladite cession faite au chapitre moyennant une rente de 8 livres et deux muids de blé par tiers froment, marsèche et avoine.

G 120

1498-1779

Testament (1498) de M. Thibaut de La Tour, évêque de Sisteron, prieur du chapitre de Levroux, par lequel il lègue audit chapitre 750 écus d'or, à la charge de célébrer tous les jours une messe basse, à l'autel de Notre-Dame, et un anniversaire solennel tous les premiers jeudis du mois. - Fondations pieuses (1610) par Pierre de Moulin, administrateur de l'hôpital de Levroux, et Barbe de Brune, sa femme. - Testament (1650) de messire Vincent Auvray, chanoine et curé de Levroux, par lequel il fonde, en l'église séculière et collégiale de Levroux, une vicairie sous le titre de Saint-Joseph. - Donation (1661) faite par M. de La Châtre au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, à la charge de loger, nourrir et entretenir un ecclésiastique présenté par le chapitre de Levroux et de le garder jusqu'à ce qu'il ait reçu l'ordre de la prêtrise. - Extrait (XVIII^e siècle) des titres du chapitre de Levroux touchant ses droits et privilèges. - Mémoire (1778) sur la brasserie du chapitre de Levroux. (On appelait brassier celui qui était chargé de fournir les cierges, l'huile, la chandelle, l'encens, les petites bougies pour allumer les cierges nécessaires aux offices).

Traduction française d'une transaction (1369) passée entre le chapitre et Guillaume d'Angle au sujet d'une rente de 40 setiers de blé dus aux chanoines sur le moulin de Choiseau, paroisse de Saint-Martin de « *Lants* » et sur celui de Chalus, paroisse de Moulins. - Sentence (1543) du juge de Levroux et garde de la prévôté dudit lieu, condamnant Perrochon à faire des réparations à la métairie de Bridebœuf, paroisse de Levroux, dont il était fermier. - Testament (1666) de messire Michel Duhail, prêtre, demeurant à Levroux, par lequel il donne au chapitre de Saint-Silvain une rente de 120 livres pour fonder un obit avec messe et libera, tous les premiers jeudis du mois. - Requête (1662) adressée au parlement de Paris par le chapitre, tendant à ce que madame de Notz, ayant acquis le comté de Buzançais, soit condamnée à payer aux chanoines deux années d'une rente de deux setiers de froment. - Extrait des « *nottes* » (minutes) (1443-1453) de Bidon et Besson, notaires, relatives aux affaires du chapitre de Saint-Silvain. - État des terres de la métairie des Bouers, sise paroisse de Levroux. - Bail (1634) de ladite métairie, moyennant 3 setiers de froment, 3 de seigle, 3 douzaines de boisseaux « *reç* » d'avoine, 6 chapons et deux fromages de 10 sous pièce, ou 20 sous au choix du chapitre. - Bail (1575) de la métairie de la Bourrie, située paroisse de Brion. - Extrait de la déclaration du Roi (1702) par laquelle les détenteurs des biens ecclésiastiques qui avaient été aliénés sont confirmés pour 30 ans dans la possession et jouissance desdits biens. - Bail (1756) au profit des religieuses de Châteauroux, moyennant 25 livres et deux chapons par an de 9 mouées de terre sises à Brion et dépendant du chapitre.

Déclaration (vers 1551) des domaines de la Bigoterye, de la Baumondrye, des terres de Chambourant et de diverses rentes appartenant au chapitre de Saint-Silvain de Levroux, par suite des dons et legs de messire Jean Fonthoine, prêtre, chanoine semi-prébendé de l'église collégiale de Levroux. - Cession (1465) d'un jardin servant de résidence au prieur du chapitre. - Fondations pieuses faites par divers particuliers en l'église collégiale de Saint-Silvain. - Arrentement (1617) du domaine des Belloneries, paroisse de Sainte-Colombe. - Prise (1659) de possession par Joseph Gassot de la vicairie de Villechauvon, bénéfice dépendant du chapitre de Levroux. - Sentence (1721) de la justice de Châteaueux-lès-Levroux, condamnant Charles Lejay, écuyer, sieur des Sainsons, à payer plusieurs rentes qu'il doit au chapitre sur divers immeubles, entre autres, sur une maison sise à Levroux au Carroi-au-Vin. - État (1748) des fondations de l'église de Saint-Silvain de Levroux.

Baux : du moulin « *galant* » (1282) sis paroisse de Moulins, consenti par le chapitre moyennant 8 setiers de froment, 4 de marsèche, 6 livres 6 deniers de cens et 8 chapons ; - de la métairie de la Bonnerie (1633-1687), à charge de payer au titulaire de la vicairie d'Entraigues 7 boisseaux de froment, et au chapitre 3 livres 10 sous, 6 fromages, 10 chapons, etc. ; - des métairies des Bouers (1749), des Durants, sise au bourg et paroisse de Saint-Phalier, et du Petit-Chotin, paroisse de Vineuil ; des moulins de Rosillon (1777), paroisse de Levroux ; et de Choiseau, paroisse de Saint-Martin-de-Lamps. - Note sur les biens de la vicairie du Porche de l'église Saint-Silvain, à Levroux. - Acceptation (30 septembre 1790) faite, pour 9 ans, par le chapitre, du sieur Jean-Baptiste Thomain, comme maître de psallete, à la charge par lui de nourrir et de loger, dans la maison affectée à la psallete, quatre enfants de chœur auxquels il devra enseigner la lecture l'écriture, le catéchisme, la musique et les instruments qu'il est en état de leur apprendre. Il sera tenu, en outre, de veiller sur leur conduite, de les mener à l'église et de les en ramener, de les former aux fonctions qu'ils ont à remplir au chœur, de faire blanchir tout le linge de la maîtrise et les aubes des enfants de chœur. En échange de ces services, il recevra 100 livres, 20 setiers de froment, autant de marsèche, 20 douzaines d'avoine, etc. - « *Notullaire* » et répertoire (XVI^e siècle) d'actes passés

par le chapitre de Saint-Silvain. - Bulle (1477) d'union d'une prébende diaconale du chapitre de Saint-Silvain à la cure de Levroux.

G 124

1494-1784

Neuf quittances (1728-1736) données au chapitre de Levroux par les administrateurs de l'hôpital des incurables et des mendiants d'Issoudun, pour une année de la rente de « *six vingt* » boisseaux, ou 10 setiers de froment due audit hôpital et représentant l'aumône annuelle que faisait le chapitre et qui avait été réunie à l'hôpital par arrêt du Conseil d'État du Roy, le 10 avril 1725. - État (XVIII^e siècle) des poules et chapons dus annuellement au doyen du chapitre, à la prébende onéreuse et aux prébendes particulières de chaque chanoine. - Déclaration (vers 1750) donnée au bureau du greffe du diocèse de Bourges, par le chapitre de Levroux, des revenus et biens de l'église collégiale, pour satisfaire à la déclaration du Roi du 17 août 1750 : Le chapitre est composé d'un doyen, de huit chanoines prébendes, dont l'un est curé de la paroisse, de huit chanoines semi-prébendés, neuf vicaires et d'un principal pour l'instruction de la jeunesse, lequel a le revenu d'une prébende. Les vicaires n'ont pas de communauté entre eux et ont des revenus particuliers et séparés de la mense dont ils donneront déclaration en particulier ; ils sont obligés à la résidence. - État (1777) des biens assignés à chaque prébende, semi-prébende et vicairie fondées en l'église de Saint-Silvain de Levroux. - Baux (1769-1787) des dîmes de blés, de lainage et charnage, dépendant du chapitre. - État (XVIII^e siècle) des fondations à la charge de l'église collégiale. - Liste des testaments faits en faveur du chapitre (1494-1710). - Rentes (XVIII^e siècle) dues aux vicairies de Font-Pichet, d'Entraigues, du Porche, de Montifault et de la Main-Ferme, fondées en l'église collégiale de Saint-Silvain.

G 125

1463-1774

Vidimus (1667) du règlement (1463) du chapitre de Saint-Silvain. - Addition de production faite, le 4 janvier 1658, au Conseil d'État par le chapitre de Saint-Silvain de Levroux pour défendre ses exemptions attaquées par le corps des échevins. On trouve dans cette pièce, où il est fait mention d'un titre de 1435, des détails fort intéressants sur les anciennes fortifications de Levroux. - Donation (1667) de 8 500 livres faite par « quelques personnes » à l'hôtel-Dieu de Bourges, à la charge d'envoyer à Levroux 300 livres par an pour servir à marier cinq pauvres filles orphelines, ou à leur défaut, faire apprendre un métier à cinq pauvres garçons orphelins. - Copie collationnée (1705) du règlement donné, le 9 février 1669, par l'archevêque de Bourges au chapitre de Saint-Silvain de Levroux. - Note moderne sur plusieurs membres de la famille de Forges, dont l'un, Jean de Forges, était chevalier en 1230. - Billet (1676) signé « *L'Arch. de Bourges* » (Michel Poncet), par lequel il est mandé au chapitre de Levroux de n'exposer le Très-Saint-Sacrement dans leur église que pendant l'octave du Très-Saint-Sacrement, le premier dimanche et le premier jeudi de chaque mois ; et ce, pour « *retraiter l'abus* » qui s'était introduit, sous prétexte de piété, dans le diocèse. - Procès-verbal de la visite de l'église collégiale faite, le dimanche 16 septembre 1736, par Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, et règlement fait à cette occasion pour réformer les abus qui s'étaient introduits peu à peu dans le chapitre. - Prise de possession (1695), par M. Delaporte, de la vicairie de Font-Pichet dépendant du chapitre de Levroux. - Consultation (1774) donnée par deux anciens avocats au Parlement de Paris à la famille Foussedoire qui se plaignait de l'inexécution des fondations faites par ses auteurs. - Mémoire (1744) du chapitre tendant à prouver que lesdites fondations sont présumées réduites « *par le laps de temps,* » dans les formes prescrites par les lois.

G 126

1690-1772

Déclaration (1690) faite au Roi par le chapitre de Levroux des biens qu'il possède par acquêts, legs, fondations, etc. - État du revenu (XVIII^e siècle) de l'église collégiale et séculière de Saint-Silvain de Levroux. - État (XVIII^e siècle) des « *jouxtes* » anciennes (1563) et nouvelles (1755) des dépendances du chapitre (prés, terres et terrage) situées dans la paroisse de Balzême. - Bail (1728) du moulin et métairie de la Fosse, situés paroisse de Moulins, consenti par les dames religieuses du prieuré de Jarzay, membre dépendant de l'abbaye royale de Fontevault, au profit du sieur Jacques Gauthier Maisonrouge, demeurant audit Moulins, moyennant la somme annuelle de 248 livres, et à la charge, en outre, d'acquitter les cens et rentes dont ledit immeuble peut être grevé. - Copie du testament (vers 1723) de Jean Dupin, par lequel il fonde, en l'église collégiale de Levroux, des anniversaires et des messes pour le repos de son âme.

G 127

1744-1789

Bon (1765) signé Chambon, syndic du chapitre et adressé au receveur dudit chapitre pour faire payer à M. Deschamps, secrétaire du chapitre, la somme de 5 livres pour ses honoraires d'une année. - Bons : de 50 sous pour le papier des registres d'une année de la paroisse de Levroux ; - de 3 livres 10 sous pour une semaine faite par un chanoine pour Mgr l'archevêque de Bourges ; - de 15 livres pour la « *poncterie* » (office de celui qui pointait les présences et absences des chanoines), depuis la fête de Saint-Pierre jusqu'au 1^{er} janvier 1765 ; - de 15 livres pour un quartier de gages de M. Foussedoire, prêtre, comme tenant la psalette ; - de 30 livres pour un quartier de gages de M. Devannes, choriste ; - etc. - Reçus (1746-1747) donnés par des serviteurs et officiers du chapitre de l'argent et des denrées qui leur étaient dus pour leurs gages. - Mémoire de diverses fournitures, faites par le chaudiernier du chapitre, entre autres, un millier de bardeaux, pour le prix de 50 sous. - Mémoires : (1744-1765) des matériaux fournis pour les métairies du Haut et Bas-Villegourdin ; - du tuilier du Boisdeault ; - du serrurier qui a travaillé aux réparations de Villegourdin ; - de l'argent et denrées dus aux bénéficiers du chapitre sur le lieu et métairie de Bissonnière ; - de ce qu'il faut pour une soutane ; - de M. Grandjean, chanoine, qui avait fait quelques avances pour le compte du chapitre ; - de la dépense faite pour les arbres du pré Vallax ; - de journées de maçons, à raison de 20 sous l'une ; - du tuilier de Romsac ; - des fournitures faites pour les cloches, entre autres, pour la cloche de Saint-Silvain ; - de charrois faits par Goumain, voiturier. - Titres (1765-1777) de la rente de 21 livres 12 sous due au chapitre sur les tailles d'Issoudun. - Consultation (1783) au sujet des contrats consentis par les bénéficiers du chapitre pour achat de bestiaux placés dans les domaines et locatures du chapitre. - Mémoire (vers 1783) à consulter au sujet des susdits contrats.

G 128

1692-1790

Déclaration (1692) des héritages que les chanoines de Levroux font valoir « *par leurs mains* ». - Feuilles (1783-1788) de distribution de la recette du chapitre de Levroux adressées aux administrateurs du district de Châteauroux par les doyen, chanoines prébendes et semi-prébendés dudit chapitre, en conformité de l'article 22 du décret de l'assemblée nationale du 24 juillet 1790, sanctionné le 24 août suivant, à l'effet de procéder au traitement des bénéficiers dudit chapitre composé : 1^o d'un doyen qui jouit du revenu de deux prébendes ; 2^o de huit chanoines prébendes, dont un décédé le 19 octobre 1789 ; 3^o d'une prébende préceptorale dont est pourvu le sieur Jean-Baptiste Thivier, principal du collège de la ville de Levroux ; 4^o de huit chanoines semi-prébendés. - Charges (XVIII^e siècle) du chapitre de Levroux, etc. - Bail (1775) du moulin de Chapuzeau dépendant de ladite vicairie. - Inventaires (30 et 31 juillet 1790), rédigés par les membres du district de Châteauroux, des titres : du chapitre ; - des bénéfices en dépendant ; - de la confrérie de la Charité de la ville de Levroux ; - et de l'hôtel-Dieu de ladite ville.

G 129

1540-1791

Copie (XVII^e siècle) des statuts de la confrérie des douze Apôtres érigée en l'église collégiale de Saint-Silvain de Levroux et qui existait déjà en 1540. - Recettes et dépenses (1540-1682) de ladite confrérie. - Humble supplique (sans date, mais sans doute de l'année 1623, comme le billet ci-dessous) adressée à l'Archevêque de Bourges, par laquelle les confrères de la confrérie des Apôtres représentent que de temps immémorial ils avaient l'habitude de communier dans leur chapelle le jour du jeudi saint, par les mains du patriarche et recteur de ladite confrérie, sauf depuis deux ans que le curé de la paroisse les en empêchait et les avait contraints, étant revêtus « *de leurs habits et robes d'apostres* », d'aller communier à la table ordinaire, ce qui avait donné occasion de « *risées* » à plusieurs personnes. En conséquence, les confrères demandent l'autorisation de communier à leur chapelle particulière, le jeudi saint, comme ils en avaient autrefois l'habitude. - Copie du billet (6 mars 1623) de Mgr Roland Hébert, archevêque de Bourges, par lequel il accorde l'autorisation demandée. - Mémoire (1777) des fournitures pour le luminaire de la chapelle de la confrérie des Apôtres. - Réception (1785) de Charles Château, comme membre de la confrérie des Apôtres. - Comptes (1785-1791) de ladite confrérie.

G 130

1635-1784

Registre de la confrérie des Apôtres : - Procès-verbaux de réception des confrères, lesquels, après avoir prêté serment sur les saints évangiles d'observer de point en point les statuts de la confrérie, donnent 20 sous pour leur admission et reçoivent la robe d'apôtre. Les fils succédaient à leurs pères. - Élection de messire François Roulin comme patriarche de la confrérie, lequel dira la messe le jour de la fête des Apôtres, moyennant un gage de 6 livres par an. - Compte des frais ordinaires de la confrérie : 6 livres pour la messe dite par le patriarche de la confrérie le jour de la fête des Apôtres ; - 1 livre 12 sous 6 deniers pour la messe qui se chante avec diacre et sous-diacre, le lendemain de la Fête-Dieu. - Frais extraordinaires : 8 sous pour les « *tortisseaux* » ; 1 livre 8 sous pour les offertes ; 30 sous pour la réfection des cierges ; etc. - Procès-verbaux de la remise des titres de la confrérie, faite par le maître sortant au maître entrant. Dans le procès-verbal du 16 juin 1746, il est question : 1^o de statuts de la confrérie, original en parchemin de 1584 ; d'une requête en parchemin adressée à l'archevêque de Bourges ; de diverses reconnaissances de rentes dues à la confrérie ; etc. ; 2^o de quatre nappes ; deux sous-nappes ; une serviette ouvrée ; quatre devants d'autel ; un grand plat d'étain fin, pour servir à la chapelle des confrères, à la cérémonie de la Cène ; quatre bouquets de soie. - Règlement (1753) pour les stations du jeudi saint. - Actes d'inhumation des confrères.

G 131

1434-1482

« Le grand livre noir : » - Noms des notaires qui ont signé les actes contenus dans ledit livre. - Baux consentis par le chapitre de Saint-Silvain de Levroux : de la moitié d'un jardin à Levroux, moyennant 20 sous 2 deniers et deux chapons ; - d'un arpent et demi de pré, moyennant 20 sous et 2 gelines ; - d'un arpent de vigne, moyennant 20 sous et un chapon ; - de plusieurs maisons sises à Levroux ; - d'un chezal sis à Saint-Phalier et composé de 4 maisons et un arpent de vigne, le tout moyennant 14 sous et un setier de froment, etc. - Compte du revenu d'une prébende. - Ferme de la dime de Liniers (*de Lineriiis*). - Réception de messire Albert Dulac comme prieur du chapitre. - Prestation de serment par divers chanoines du chapitre attestant qu'ils ont fait dans l'église collégiale une résidence suffisante pour obtenir les grades. - Réception d'un malade au porche de l'église de Saint-Silvain. - Donation de 20 sous de rente pour fonder un anniversaire. - Bail à vie de l'étang de Romsac, consenti par le chapitre, moyennant 40 sous de rente. - Décision du chapitre portant qu'on n'accensera pas les oblations faites à la fête du chef de saint Silvain. - Dispense accordée à un chanoine d'assister aux offices canoniaux, pendant le temps qu'il devait être employé aux

affaires de Mgr l'archevêque. - Excuse d'un chanoine de ne pouvoir assister au chapitre général à cause des guerres qui désolaient le Berry (18 mai 1442). - Note portant qu'il a été prêté à M. Bastard deux livres de droit intitulés *Decretum* et *Decretales*. - Forme du serment observé à la réception d'un chanoine. - Bail d'une maison sise à Levroux, près de celle du maître du porche ou hôpital de l'église collégiale de Levroux (*domini porticus seu hospitalis ecclesie dicti loci*). - Réception de Jacques Georges comme prieur du chapitre. - Serment dudit prieur qui promet d'observer les statuts et coutumes de l'église collégiale de Levroux. - Concession de deux prébendes faite par les chanoines au prieur du chapitre, à condition qu'il supportera les charges de l'église collégiale et les dépenses du dîner de Sainte Rhodène. - Diminution du prix de ferme des maisons louées par la communauté aux bénéficiers du chapitre.

G 142

1437

Table du « *grand livre noir* » (G 131) : paroisses de Levroux, Velles, Vineuil, Villegongis, Chézelles, Déols, Chantôme, Villedieu, Moulins, Saint-Martin-de-Lamps), etc.

G 132

1533-1560

« *Le vieux livre noir de l'église monsieur Saint-Silvain de Levroux* », autrement appelé « *le petit livre noir* : » - Adcense, moyennant 12 sous 5 deniers, des « *jardrins* » anciennement occupés par maître François Guérin, prieur de l'église collégiale de Saint-Silvain de Levroux. - Baux consentis par le chapitre : d'une maison sise à Levroux, dans la rue qui va de la boucherie à l'hôtel-Dieu, moyennant le prix de 11 sous et 2 chapons, plus 2 deniers de cens ; - d'une vigne sise derrière le Château, à Levroux, moyennant 19 sous 6 deniers et un chapon, plus un denier de cens ; - de 9 sétérées de terre dont la récolte se partage avec le prieur de Rouvres, moyennant, le prix de 3 setiers de blé, quatre chapons et 2 deniers de cens ; - de la métairie des Arènes, moyennant 7 boisseaux de froment et 4 deniers de cens ; etc. - Transaction portant constitution d'une rente de 3 livres 6 sous 8 deniers au profit du chapitre sur la métairie appelée le Breuil, sise paroisse de Villers. - Reconnaissance de diverses rentes dues au chapitre. - Quittance de 12 sous 7 deniers, pour la « mortaille » de feu Etienne Quantin, donnée par le chapitre à la sœur dudit défunt, laquelle habitait la paroisse de Saint-Maur. - Renonciation au bail du moulin de Gastault, paroisse de Moulins, faite en faveur du chapitre par Jean Beschon, meunier, fermier dudit moulin. - Bail du même moulin, moyennant 50 sous 6 deniers, 9 setiers de froment, 9 de marsèche et 6 chapons. - Testament de feu messire Jean Yvonnet, prêtre de l'église collégiale, par lequel il lègue 45 sous de rente à la boîte des trépassés de Levroux, et divers immeubles au chapitre. - Reconnaissance d'une rente de 20 sous due au chapitre sur une maison sise à Châteauneuf-sur-Cher, rue de la Chaussée.

G 133

1553-1578

Le grand livre noir nouveau : » Renonciation au bail de la métairie de Montifault. - Baux consentis par le chapitre : de ladite métairie, moyennant 12 deniers de cens, 15 setiers de froment, 15 setiers de marsèche, un muid d'avoine, 2 chapons et 2 fromages ; - du revenu provenant de la réparation de la chapelle de Saint-Silvain de Genouilly, moyennant 12 livres 10 sous ; - d'un arpent de pré sur la rivière de l'Indre, paroisse de Chambon moyennant 3 livres tournois ; - de la métairie de Piedsec, paroisse et justice de Levroux, moyennant 6 setiers de froment, 4 de marsèche, 2 chapons et 10 deniers de cens ; - de la dîme des blés, vin, fèves, lin, chanvre, lainage, charnage et autres choses décimables, appelée dîme de la Villeneuve-aux-Rabeaux, moyennant le prix de 16 setiers de blé, par quart froment, seigle, marsèche et avoine ; - de la dîme de Notz ; - d'une maison sise dans le cloître de Levroux ; - de la métairie de Toutifault ; etc. - Transaction entre le chapitre et messire Charron, prêtre,

vicairie de la vicairie de Font-Pichet, au sujet d'une maison, possédée par ce dernier, sur laquelle il était dû une rente à l'église collégiale. - Fondation de deux obits faite, moyennant 6 livres de rente, dans l'église collégiale, par messire Jean Legrand. - Transaction entre le chapitre et le vicairie de la vicairie de Villechauvon, par laquelle ledit vicairie reconnaît devoir au chapitre sur sadite vicairie 2 sous et 6 boisseaux de froment.

G 134

1573-1612

« *Le grand livre rouge* : » - Testament d'Étiennette Gillet, femme de Nicolas Babou, marchand à Levroux, dont les principales dispositions sont : 1° qu'il sera célébré en l'église collégiale, pour le repos de son âme, le jour ou le lendemain de son décès, un grand service à trois grand'messes avec vigile, procession et la sonnerie accoutumée ; 2° que l'on dira, dans ladite église et pour le même motif, soixante messes basses ; 3° une messe par semaine et un salut annuel à perpétuité ; 4° diverses aumônes- en argent et en nature, etc. - Arrentement d'un héritage appelé Bouteroue. - Déclaration faite au Roi par le chapitre de Levroux, des cens, rentes et héritages qu'il possède au duché de Berry. - Conditions imposées aux receveurs du chapitre pour opérer les recettes ordinaire et extraordinaire du revenu de l'église collégiale. - Bail de la métairie de Trégonce, paroisse de Levroux. - Arrentement de la métairie des Branchus, paroisse de Brion. - Marché fait pour les réparations d'une maison dépendant du chapitre. - Bail d'une ouche dépendant de la vicairie de Montifault, bénéfice fondé en l'église collégiale de Levroux. - Nomination de M. Jean Beschon, comme receveur du chapitre. - Reconnaissance de rentes dues par divers particuliers à l'église collégiale. - Fondation d'un obit faite, moyennant 60 sous de rente, en l'église du chapitre, par Silvain Fleury. - Marché entre le chapitre et Jacques Senault, facteur d'orgues et organiste.

G 135

1497-1576

Actes capitulaires, en registres, cahiers ou "cartulaires" : 1) 1534-1544 ; 2) 1544-1547 (avec actes notariés de 1497-1501) ; 3) 1561-1566 ; 4) 1566-1576. Réception, comme scribe du chapitre, de messire Antoine Ledian, prêtre, chanoine semi-prébendé de l'église collégiale ; ledit scribe recevra les honneurs, profits et gages accoutumés. - Décisions prises au sujet de la garde des reliques de l'église collégiale, durant la fête du « *chef monsieur Saint Silvain*. » - Confrérie des Apôtres. - Ordre de payer 6 livres tournois pour un « traversier » de vin acheté par le maître des enfants de chœur. - Liste des reliques de l'église collégiale : le chef et le bras de saint Silvain, le chef et le bras de saint Silvestre, le chef madame sainte Rhodène, puis une suite de tableaux de sainteté ; tous ces objets (reliques ou tableaux) étaient exposés à la fête patronale, séparément, dans les diverses chapelles de l'église. - Bail de toutes les oblations de l'église de Levroux. - Décision (1562) portant que les reliques de l'église collégiale ne seront pas exposées au peuple, à cause des violences et sacrilèges commis par les huguenots en plusieurs lieux du royaume. - Note faisant connaître qu'en l'année 1565 les reliques et ornements sacrés de l'église collégiale furent « *ruynés* et « *perduz par les fortunes de guerres*. » - Décision du chapitre portant que les chanoines qui voudront avoir leur pension assisteront désormais aux gardes des reliquaires et à la procession, comme cela se faisait auparavant.

G 136

1652-1667

Actes capitulaires, 1652-1667. Décision portant que les chanoines semi-prébendés doivent avoir 20 ans et s'obliger à recevoir les ordres quand ils seront en âge. - Remontrances du prieur sur les abus des festins à la réception des bénéficiers ; à la place de ces festins, les nouveaux bénéficiers payeront pour les ornements de l'église : les chanoines prébendes, 80 livres ; les chanoines semi-prébendés, 40 livres, et les vicaires, 30 livres. - Décès de Martin Jacob, chanoine semi-prébendé. - Décision portant qu'il sera dressé, par le scribe du chapitre, une liste des chanoines, par ordre de tour, à nommer aux bénéfices. - Changement

du titre de prieur en celui de doyen, porté pour la première fois par M. Descartes ; les raisons de ce changement sont que le titre de prieur appartient à une communauté de moines et celui de doyen à une communauté de chanoines. - Avis aux chantres et aux psalmodiaux (élèves de la psalette) de bien observer la médiane. - Charge de ponctueur accordée à M. Delaage, un des chanoines du chapitre. - Adjudication à l'enchère, moyennant 60 livres, des oblations de l'église collégiale. - Adjudication au rabais de la brasserie, moyennant 75 livres (le brassier fournissait à l'église les cierges, les chandelles et autres objets). - Réparation à la lanterne du clocher. - Affectation de la somme de 40 livres pour l'achat des habits des enfants de chœur. - Congé donné à un chanoine pour aller prendre l'ordre du diaconat. - Visite des vignes et des maisons dont chaque chanoine jouissait tant qu'il était membre du chapitre de Saint-Silvain. - Nomination de Guillemot comme sacriste (sacristain) à vie, en titre de bénéfice, afin qu'il puisse être promu aux saints ordres ; ladite nomination faite à cause de ses longs et bons services comme enfant de chœur et sacriste.

G 137

1601-1701

Actes capitulaires, 1666-1674 (28) ; 1666-1675 (27) ; 1674-1676 (26) ; 1693-1697 (29) ; 1676-1681 (33) ; 1688-1690 (31) ; 1697-1701 (30) ; 1693-1697 (29) ; extraits d'actes de prise de possession du doyenné et traités pour la prébende onéreuse, 1601-1696. Bail, au prix de 100 livres par an, de la dîme de vin du chapitre. - Réparation de la chapelle du Rosaire. - Liste des chanoines à l'occasion du procès-verbal du chapitre général tenu en 1671. - Présentation de M. Périgault à la vicairie de Montifault, bénéfice dépendant du chapitre. - Nomination d'un directeur de la confrérie du Rosaire. - Nominations : de M. Petit, à la cure de Saint-Phalier ; - de M. Charlemaigne, à la cure de Vicq. - Congé accordé à un chanoine pour aller terminer ses études à Bourges. - Prise de possession de la charge de doyen du chapitre. - Présentation (1690) faite au chapitre par le sieur Billot des provisions qu'il a obtenues de la cour de Rome pour la prébende préceptoriale de l'église canoniale de Levroux. - Nomination de M. Saget à la cure de Moulins. - Extraits des registres capitulaires du chapitre, de 1601 à 1696.

G 138

1702-1789

Actes capitulaires, 1702-1714 ; 1715-1716 ; 1724-1725 ; 1738-1746 ; 1739-1742 ; 1742-1744 ; 1747-1750 ; 1747-1764 (couverture page d'antiphonaire XVe s.) ; 1751-1759 (couverture idem) ; 1768 ; 1769-1774 ; 1774-1779 ; 1779 ; 1779-1780 ; 1782-1783 ; 1785 ; 1788-1789. Baux des dîmes de vin et de blé de l'église collégiale. - Nomination de M. Saget à la vicairie du Porche, bénéfice dépendant du chapitre. - Prise de possession, par le nouveau titulaire, de ladite vicairie. - Nominations et prises de possession relatives à d'autres bénéfices. - Autorisation, donnée par le chapitre à M. Hinque, chanoine semi-prébendé, de faire sa rhétorique au collège des P. P. Barnabites de Loches, à cause d'un mal de jambe pour lequel il avait présenté un certificat du médecin et du chirurgien. - Neuvaine demandée par les habitants de Levroux, pour la conservation des biens de la terre, qui souffraient beaucoup, « *par rapport à la calamité du temps présent.* » - Fossés donnés à faire dans un pré, moyennant 2 sous 6 deniers la toise, sur 6 pieds de largeur et 3 de profondeur. - Marché pour l'entretien de l'horloge de l'église collégiale, consenti moyennant 25 livres par an et la jouissance de 3 boisselées de chènevière ; - Règlement pour la procession du lundi de la Pentecôte. - Décision portant qu'il sera fait quatre douzaines de chaises pour l'église, lesquelles remplaceront celles que l'on avait interdit aux fidèles d'apporter désormais. Lesdites chaises devaient être distribuées, moyennant rétribution convenable. - Décisions portant : qu'il sera établi un suisse pour veiller au bon ordre dans l'église ; - que l'on payera, pour le bien public, à l'assemblée provinciale 100 livres par an, pendant 6 ans. - Chapitre général tenu le 28 juin 1790 : nomination d'un syndic ; de MM. Guérineau et Darnault pour faire les fonctions de diacre et sous-diacre ; etc.

G 139

1451-1691

Actes notariés : 1* Blanchet, 1451-1483 ; 2* Blanchet, Charbonnier, 1451-1481 ; 3* Hémerly, Maciquat, Souffleteau, Potin, 1481-1502 ; 4* Potin, 1501-1510 ; 5* Depelinges, 1516-1528, 1536 ; 6* Legrand et Maussaint, 1577-1586 (avec table alphabétique XVIII^e s.) ; 7* extrait impr. des registres de la Cour des aides relatif à la vente de Romsac, 1691. Reconnaissance d'une rente d'un muid de froment, un muid de marsèche et demi-muid d'avoine, due au chapitre de Saint-Silvain sur « *l'ostel, grange et manoir* » de Groart, paroisse de Villegongis, et sur le moulin et « *sault* » de moulin situés au même lieu de Groart. - Bail de la métairie des Septfonds. - Extrait des registres de la cour des Aides (1691), portant opposition faite par le chapitre à la saisie d'immeubles grevés de rentes envers l'église collégiale et l'hôtel-Dieu de Levroux. - Liste des censitaires du chapitre. - Bail d'une setérée de terre, proche les terres de la Maison-Dieu, moyennant 4 boisseaux de froment. - Marché pour les réparations à faire à l'étang des Ysambers. - Liste des membres du chapitre (1487) composé de sept chanoines, six semi-prébendés et six vicaires. - Décision portant que le receveur du chapitre fournira copie de ses comptes. - Acte par lequel messire Georges Alliot, curé de la paroisse de Saint-Jean de Bourneuf, diocèse de Bourges, reconnaît devoir au chapitre de Levroux, comme droit de patronage, la somme d'un écu d'or sol et 5 sous de rente annuelle.

G 140

1627-1632

« Le premier livre blanc », copies d'actes par Brunet et Leblanc. Baux consentis par le chapitre de Saint-Silvain : d'une maison sise à Levroux, moyennant 10 livres 5 sous tournois et deux chapons par an ; - d'une autre maison sise à Levroux, moyennant 14 livres tournois, au profit de messire Pierre Tixier, prêtre, vicaire de l'église collégiale ; ledit bail durera tant que le preneur sera bénéficiaire du chapitre ; - du moulin de Gastault, avec ses dépendances, moyennant 12 setiers 6 boisseaux de froment, autant de marsèche, 50 sous, 8 chapons, 6 deniers de cens ; - de plusieurs chènevières ; - d'un arpent et demi de vigne, situé derrière le château de la ville de Levroux, au lieu appelé la Vigne-aux-Chiens ; et ce, moyennant 2 sous 6 deniers tournois de cens, deux gelines et 16 boisseaux de froment.

G 141

1630-1647

« *Second livre blanc* ». Copies d'actes par Boursier et Leblanc. f^o 78 : contrat entre le chapitre et Noël, Rohain et Jean Gabidier, couvreurs à Buzançais, parr. St-Etienne, qui s'engagent leur vie durant à entretenir l'église, corps de logis, et bâtiment de la recette, la psalette ("absalette"), avec les matériaux fournis par le chapitre, sauf les clous. Le chapitre paiera pour les travaux 120 £ et 36 £ chaque année pour l'entretien, 14 fév. 1637 f^o 161 : contrat entre le chapitre et François Crédamille, maître vitrier demeurant à Valençay. Celui-ci s'engage sa vie durant à entretenir de verre « *messé ?* » les vitres de l'église, sauf la moitié de la vitre de la chapelle de la Trinité, dont les confrères paieront 20 s, et les vitres de la recette où loge le prédicateur. Les chanoines lui paieront chaque année à la Saint Michel 2 setiers froment et 2 setiers marsèche. Il accepte l'état des lieux, de la responsabilité de la veuve de Nicolas Riche, dernier verrier, qui pourra continuer le marché en cas de décès de Crédamille. En cas d'accident, tempête ou grêle, le vitrier supportera les dégâts jusqu'à 15 ou 20 l. - Bail du lieu, manoir et métairie de Montifault, paroisse de Levroux, moyennant 26 setiers de froment, autant de marsèche, 3 douzaines d'avoine (ce sont des douzaines de boisseaux), 2 deniers de cens, 6 fromages de la valeur de 10 sous pièce, 8 chapons et 5 poules. Ladite métairie se composait : 1^o des bâtiments avec 18 boisselées de jardin, ouche et broussailles ; 2^o d'une mouée de terre ; 3^o d'un mas de terre contenant 6 mouées ; 4^o de plusieurs autres pièces de terre et de prés. - Reconnaissance d'une rente de 5 sous tournois due au chapitre sur une maison sise à Levroux, rue des Tanneries. - Bail de la dîme de Langé. - Abandon delà dîme que le chapitre pensait avoir sur la paroisse de Sainte-Colombe. - Transaction entre le chapitre et le curé de Saint-Phalier, au sujet de la portion, congrue de ce dernier.

G 143

1500-1527

Procédure entre le chapitre et Etienne Cour, chanoine de Vatan : enquête sur la résidence, précédents depuis Thibaud de La Tour. Procédure entre le chapitre et Etienne Cour, chanoine de Vatan, qui avait une prébende à Levroux et qui prétendait en toucher les revenus sans résider. - Opposition du chapitre. - Exemple prouvant que, de temps immémorial, les chanoines même les prieurs, n'avaient jamais perçu les revenus de leur prébende sans être astreints à la résidence ; mais que, dans le cas où les bénéficiaires ne résidaient pas, leurs prébendes étaient employées aux nécessités urgentes de la communauté.

G 144

1587

Déclaration des rentes dues au chapitre de Saint-Silvain : - Rentes sur des maisons sises dans les rues de Champagne, de la Grange-des-Dimes, du Cimetière et dans les faubourgs à Levroux. - Vignes du Château. - Vignoble du bois Maussant. - Le village de Meez ; paroisse de Saint-Phalier. - Le vignoble de Saint-Phalier. - Etc.

G 145

1744-1786

État des baux de tous les revenus du chapitre de l'église collégiale et séculière de Saint-Silvain de Levroux : - Maisons canoniales adjacentes au cloître et sises en ville. - Domaines du chapitre : métairies du Haut-Villegourdin ; du Bas-Villegourdin, autrefois appelée Sept-Fonts ; des Arènes (emplacement des arènes sous les Romains) ; de Bridebœuf ; de Montifault ; de Montaillault ; de Montbaron ; de la Bonninerie ; aux Boners ; des Durands ; de la Fradetterie ; de Villeneuve, paroisse de Villegongis ; du Petit-Chotin, paroisse de Vineuil. - Les moulins : de Roussillon ; de Choiseau, paroisse de Saint-Martin ; de Gastault, paroisse de Moulins ; etc.

G 146

1768-1784

État des baux du chapitre passés par Basset, notaire : - Note sur les maisons canoniales qui ne s'afferment qu'aux chanoines prébendes et semi-prébendés et à ceux qui offrent le plus haut prix. - Bail de la charge de receveur du chapitre consenti par les chanoines ; les gages sont de 12 setiers de froment, autant de marsèche, douze douzaines d'avoine (douzaines de boisseaux), un setier de seigle. En outre, il est payé au receveur 12 livres pour la grosse de chaque compte, et il jouit du logis de la recette qui comprend tout le bas de la maison dite de la recette. - Charge de la brasserie (elle consistait à fournir les cierges, chandelles et autres objets à l'église) donnée à M. Guérard, prêtre vicair qui devra recevoir un gage de 200 livres, plus les offertes et oblations tant en argent qu'en cire ; plus quatre livres de cire qui sont dues au chapitre sur un jardin. - Charges de la psalette, de sonneur-sacristain, de bedeau, choriste et chapier. - Réception de deux enfants de chœur qui devront servir au moins deux ans, à la fin desquels ils recevront 30 livres. - Contrats passés : pour l'entretien des cordes du clocher ; pour le nettoyage et entretien des lampes, chandeliers, encensoirs, croix, le bénitier portatif et l'aigle de l'église collégiale ; - avec Jean Cotteron, serrurier, pour monter et entretenir l'horloge de l'église ; - pour l'entretien des vitres de l'église ; - etc.

G 147

1614-1777

Cahiers de lièves préparatoires aux comptes (parfois annotées sur plusieurs années) :
1) 1613-1614 ; 1614-1615 ; 1615-1616 ; 1617-1618 ; 1641-1642 ; 1645-1646 ; 1646-1647.
2) 1648-1649 ; 1650-1651 ; 1653-1654 ; 1655-1656 ; 1656-1657 ; 1657-1658 ; 1661-1665 (avec une p. de 1660) ; 1664 (rappels 1650-1645) ; 1665-1673 ; 1667-1668 ; 1674-1675

3) 1676-1677 ; 1677-1678 ; 1678-1679 ; 1679-1688 ; 1680-1683 ; 1683-1684 ; 1691-1692 ; 1703-1708 ; 1772-1777. Silvain Morin doit, pour un jardin, près Bouteroue, 3 sous 9 deniers ; - Claude Delys, pour une maison et un jardin, rue des Tanneries, à Levroux, doit 12 sous 6 deniers ; - etc. - Table alphabétique des tenanciers du chapitre : - M. le curé de Vicq doit pour la dîme de ladite paroisse, 4 setiers de blé, par quart froment, seigle, marsèche et avoine ; - le seigneur de Villesavin, à cause de la seigneurie de Moulins, doit 8 setiers, 8 boisseaux de froment, autant de seigle et autant de marsèche ; - Silvain Leblanc, pour une chènevière sise aux Ouches de Montaillault, doit 30 sous de cens et rente. - Héritages légués au chapitre par deux particuliers. - Sommes payées par les vicaires pour les décimes ordinaires. - Rentes constituées au profit du chapitre. - Cures sur lesquelles l'église collégiale possède le droit de patronage, et montant dudit droit pour chaque paroisse. - Note sur la distribution à méreaux, laquelle consistait, en 1772, en froment, marsèche et avoine, placés dans les greniers de la recette et distribués, vers Pâques, à chacun des bénéficiaires du chapitre sur une feuille préparée par les auditeurs des comptes et remise entre les mains du receveur, au temps où la distribution doit se faire. Les chanoines semi-prébendés ne reçoivent que la moitié des chanoines prébendés ; les vicaires, moitié des semi-prébendés à moins qu'ils ne soient dans les ordres sacrés, cas où ils reçoivent autant que les chanoines semi-prébendés.

G 148

1684-1694

Journaux de recettes, cahiers, 1684-1687 ; 1687-1688 ; 1689-1690 ; 1693-1694. Reçu 82 livres provenant de la réception de deux chanoines remplaçant feu M. Duhail ; - 80 livres pour le terme de la Madeleine payé par les « dîmeurs » ; - 7 sous 6 deniers de rente due sur deux arpents de vigne ; - 3 livres de rente due sur un jardin, près le cimetière ; - etc. - Extrait des registres du greffe de Levroux, faisant connaître la valeur des blés pour l'année commencée le jour de Saint-Michel 1686 et finie à pareil jour 1687 : Froment, 12 sous 3 deniers le boisseau ; seigle, 8 sous 10 deniers ; marsèche, 7 sous ; avoine, 4 sous ; méteil, 10 sous 3 deniers. - L'année suivante, le froment valait 8 sous 4 deniers, le boisseau ; le seigle, 5 sous 3 deniers ; la marsèche, 4 sous 5 deniers ; l'avoine, 3 sous 1 denier. - En 1693-1694, le froment valait 38 sous 10 deniers le boisseau ; le méteil, 35 sous ; le seigle, 31 sous 1 denier ; la mouture, 29 sous 1 denier ; la marsèche, 27 sous 3 deniers ; et l'avoine, 10 sous 1 denier.

G 149

1572-1782

Terrier du chapitre de Saint-Silvain de Levroux : - Déclaration faite à maître François Maillet, procureur et praticien au siège de Levroux, et à Pierre Maussainct, notaire audit lieu, par les chanoines de Saint-Silvain faisant connaître que le chapitre a reçu des lettres-patentes pour la confection de leur terrier et qu'elles avaient été publiées par leurs soins dans les carrefours de la ville et autres lieux accoutumés. - Teneur desdites lettres. - Ordre de comparoir donné à tous les tenanciers du chapitre. - Reconnaissances des rentes dues au chapitre : 15 sous sur une maison sise à Levroux sur le « *carroir* » (carrefour) au blé ; - 8 sous et 2 chapons sur une vigne située derrière le Château, à Levroux ; - 30 sous et 2 deniers de cens sur une maison sise à Levroux, sur le « *carroir* » au vin, rue de Champagne ; - 3 livres, 2 chapons et 2 deniers de cens sur une maison, rue de l'Etang ; - 6 sous et 2 chapons sur une maison sise au carroir du Cheval-Blanc ; - 5 sous sur une maison sise rue de Champagne, proche le four à ban ; - 2 sous, deux boisseaux de seigle et deux poules dus par noble homme, Catbellin Ignon, écuyer, demeurant paroisse de Sainte-Colombe, sur un chézal situé au village du Bas-Stigny, dans ladite paroisse. - Menues rentes dues par : Laurent Chaudron, laboureur ; Bastien Prestreau, meunier au moulin de la Coutte-Pluye (ou Ecoute-Pluie), paroisse de Sougé ; noble homme Jacques des Helliotz, écuyer, sieur de la Gaillardière ; etc. - Reconnaissance faite au chapitre par Etienne Soulas, maître et administrateur de la « *maladrye* » de Saint-Ladre de Levroux, demeurant en la ville de Montrésor, d'une rente annuelle de 13 sous, un setier de marsèche et un d'avoine sur ladite maladrerie.

G 150

1572-1782

Copie notariée du registre précédent.

G 151

1676-1685

« *Nouveau terrier* » du chapitre de Saint-Silvain de Levroux : - Lettres-royaux accordées au chapitre pour la confection dudit terrier. - Ordonnance de Silvain Charrotz, président du siège présidial de Châtillon, pour faire afficher les lettres-royaux ci-dessus mentionnées. - Reconnaissances de rentes rendues au chapitre : par Madeleine Barrault, de 30 sous et 2 deniers de cens sur deux maisons sises dans la rue qui passe derrière la psallete à Levroux ; - de 2 sous 1 denier et un chapon sur une maison située dans la rue qui va de la chapelle de Saint-Pierre à la porte de l'Étang. - 56 sous 3 deniers sur une maison sise dans la justice de Châteauroux à Levroux, rue de l'église au « *carroir* » (carrefour) du Cheval-Blanc ; - etc. - Déclaration des droits, devoirs, domaines et héritages que possèdent les chanoines de Levroux dans la terre et baronnie dudit lieu.

G 152

XVIII^e

Terrier du chapitre de Saint-Silvain de Levroux rédigé par Basset, notaire de ladite ville. - Présentation de lettres de terrier faite par le chapitre à Basset, notaire royal en la ville et paroisse de Levroux, au ressort des bailliages royaux de Blois et de Châteauroux, résidant à Levroux, notaire commis pour la confection du papier terrier du chapitre de Saint-Silvain. - Lettres de terrier ci-dessus mentionnées. - Sentence rendue au bailliage royal de Châteauroux ordonnant l'exécution desdites lettres de terrier et l'enregistrement d'icelles. - Déclaration des droits de la seigneurie de Châteaueux-lès-Levroux, appartenant au chapitre ; laquelle seigneurie est située au dedans des murailles de ladite ville de Levroux : Le chapitre a droit de créer et nommer deux sergents pour instrumenter dans l'étendue de ladite justice et de celle de Levroux, ainsi qu'il résulte de la transaction passée entre le chapitre et M. de Fiesque, seigneur de Levroux, le 2 septembre 1685, et de deux autres titres dont le plus ancien est de l'an 1265. - Bornement de ladite justice. - Droits de justice possédés par le chapitre en la paroisse de Sainte-Colombe, à cause du fief de Stigny qui dépend de l'église collégiale. - Bornement de ladite justice. - Droits des chanoines de traduire leurs débiteurs en cens et rentes devant leur juge de Châteaueux. - Droits seigneuriaux du chapitre : droit de four banal ; de directe seigneurie ou censif ; de patronage ; de nomination aux bénéfices du chapitre et de collation desdits bénéfices ; de dîme en la paroisse de Levroux ; etc. - Limites de la dîme de la paroisse de Levroux. - Droit de directe seigneurie et de terrage sur le fief du Mez. - Héritages dépendant de la cure de Levroux. - Héritages affranchis de la dîme moyennant un gros, payé au chapitre. - Droit de « *queste et chasse* » pour les meuniers tenant à ferme ou à rente les moulins du chapitre, c'est-à-dire que ces meuniers avaient le droit de rechercher les blés pour les moudre dans leur moulin, moyennant le prix accoutumé. - Droit d'extraire de la pierre dans la carrière de Levroux. - Déclaration des biens et héritages composant la seigneurie de Châteaueux-lès-Levroux dont les chanoines jouissent par eux-mêmes. Ladite seigneurie comprend : 1^o l'église collégiale, le clocher et divers bâtiments y attenants ; 2^o une place devant et autour de l'église et des maisons du cloître ; 3^o le four banal du chapitre situé dans l'intérieur du cloître. - Bornement de la dîme de la paroisse de Saint-Phalier dont le chapitre possède la moitié. Les chanoines ont, en outre, le quart de la dîme de la paroisse de Sainte-Colombe, moitié de celle de la paroisse de Vicq ; moitié de la dîme de Saint-Maur, près Châteauroux ; etc. - Déclarations et reconnaissances des censitaires des paroisses de Levroux, Villegongis, Moulins, Saint-Phalier, Vicq, etc. - Héritages et revenus des vicairies fondées en l'église collégiale et séculière de Saint-Silvain de Levroux dont les noms suivent : Fontpichet, Villechauvou, Entraigues, la Main-Ferme, le Porche-Montifault et Saint-Joseph.

G 153

1622-1720

Déclaration des privilèges, amortissements, capacités, indemnités, droits et devoirs seigneuriaux, domaines et héritages, que le chapitre de Saint-Silvain de Levroux possède dans la baronnie de Levroux. Ladite déclaration faite en exécution de la sentence du lieutenant particulier des bailliage et gouvernement de Blois et commissaire ordonné pour la confection du papier terrier de la seigneurie de Levroux à la requête de François Fiesque, chevalier, baron de Bressuire et de Levroux : - Fondation de l'église collégiale de Levroux. - Limites de la terre et justice de Châteauevieux ; du fief et justice de Stigny, paroisse de Sainte-Colombe. - Droits et devoirs possédés par le chapitre dans la seigneurie de Levroux. Le chapitre avait des droits, sinon dans toutes, du moins dans presque toutes les rues de la ville, dont l'énumération est dans ladite déclaration. - Les vignobles des Rouziers et de Montifauffant. - Les paroisses de Levroux, la Champenoise, Bretagne, Moulins, etc. - Acceptation de ladite déclaration par le seigneur de Levroux sus-mentionné.

G 154

1506-1650

Comptes commencés à la Saint Michel : 1) 1506-1507 ; 1510-1511 ; 1516-1517 (mentions 1520, 1522) ; 1518-1519 ; 1519-1520. 2) 1530-1531 (couverture page d'antiphonaire XVe s.) ; 1649-1650. Liste de ceux qui ont gagné des méreaux (*qui lucrati fuerunt marrellos*) : sur neuf chanoines prébendes, le premier a gagné 12 livres 12 deniers ; six ont gagné 8 livres 5 sous à 8 livres 16 sous ; deux n'ont rien gagné ; cinq chanoines semi-prébendés, de 32 sous à 4 livres 6 sous ; sept vicaires, de 36 sous 6 deniers à 4 livres 6 sous 3 deniers ; sept gagistes (*mercenarii*), de 22 à 25 sous ; 15 pensionnaires (*pensionarii*), de 5 sous à 7 livres 10 sous. - Rentes d'argent « *tant muables qu'immuables* » appartenant au gros de l'église collégiale de Saint-Silvain de Levroux. Les rentes muables consistaient en dîmes et autres revenus affermés ; elles variaient, ou pouvaient varier, à chaque renouvellement de bail. - Revenu des maisons capitulaires. - Droits de patronage payés au chapitre, par les cures de Moulins, Langé, Vicq-sur-Nahon, Bourgneuf, Sainte-Colombe et Saint-Phalier. - Rentes payées par les hommes et femmes abonnés (« *abunex* »).

G 155

1561-1578

Comptes commencés à la Saint-Michel : 1) 1561-1562 ; 1563-1564 ; 1564-1565 ; 1566-1567. 2) 1567-1568 ; 1568-1569 ; 1571-1572. 3) 1573-1574 (couverture ms. Avec glose XVe s.) ; 1574-1575 (couverture ms. Commentaire de la Bible XIIIe s.) ; 1575-1578 (recette, brouillard). 4) 1575-1576 ; 1576-1577 (belles lettrines initiales) ; 1577-1578 Revenus en argent, revenus en blés des matines et des anniversaires. - Liste de ceux qui ont gagné des méreaux. - Recette en froment provenant des paroisses de Levroux, Saint-Phalier, Sainte-Colombe, Moulins, Montierchaume, etc. - Recette « *muable* » en avoine. - « *Mises* » ordinaires : pension du receveur, 10 livres ; du scribe, 100 sous ; des « *secretains* » (sacristains), 4 livres 10 sous ; du bailli, 100 sous ; de son lieutenant, 40 sous ; du procureur fiscal, 20 sous ; du procureur du chapitre, 4 livres ; pour la grosse sonnerie, 20 sous ; etc. - Les obliages du Mez. - Revenus des troisième et dix-septième prébendes du chapitre, en froment, marsèche et avoine.

G 156

1578-1601

Comptes du chapitre de Saint-Silvain de Levroux : 1) 1578-1579 ; 1582-1583 ; 1589-1590 ; 2) 1594-1597 (fragments) ; 1598-1599 ; 1599-1600 ; 1600-1601, compte et 2 cahiers de recette (fragments). « *Premier quarteron des distributions* » commençant à la Saint-Michel et finissant à Noël : 14 setiers de blé, par quart froment, seigle, marsèche et avoine, provenant de la ferme de la dîme de Langé ; - autres rentes en nature et en argent payées par la veuve Léonard

Fillou, le sieur Du Marchais, François Daguin, les hoirs Mathieu Simon, etc. - Second « quarteron » de Noël à l'Annonciation de Notre-Dame : rentes payées par l'hôtel-Dieu de Levroux et divers particuliers. - « *Tiers quarteron* » de l'Annonciation de Notre-Dame à la Saint-Jean : rentes provenant l'anniversaires fondés en l'église collégiale ; rentes payées par divers particuliers. - Quatrième « *quarteron* » le la Saint-Jean à la Saint-Michel. - « Mise » ordinaire les gagistes par trimestre : le receveur, 100 sous ; les deux « secretains », 6 livres 10 sous ; le « gouverneur » de l'horloge, 4 livres 10 sous ; la gardienne du porche, 5 sous ; le distributeur, 40 sous ; le barbier des enfants de chœur, 15 sous ; le sonneur, 50 sous ; le bâtonnier, 10 sous ; les deux chappiers, 25 sous ; le diacre et le sous-diacre, 6 livres ; le basse-contre (le contre-bassiste), 4 livres 10 sous ; les auditeurs des comptes et ceux qui ont fait les rôles, 4 livres ; le prédicateur de l'Avent et du Carême, 16 livres en tout, ce qui fait 7 livres par « *quarteron* » (c'est-à-dire le quart de l'année) ; celui qui a logé ledit prédicateur pendant l'Avent, 208 sous au total, ce qui fait 27 sous par trimestre ; plus à M. Jacob, pour la nourriture du prédicateur pendant le carême, depuis le premier jour jusqu'au dimanche du Quasimodo, 39 livres au total, ce qui fait 9 livres 15 sous par trimestre, à raison d'un quart d'écu par jour. - « Gros de blez », c'est-à-dire le principal revenu en blés, par opposition à ce que l'on distribuait à chaque chanoine. - Rentes des paroisses de Baleresmes (Balzême), Saint-Martin-de-Lamps, Moulins, Niarnes, (Niherne), Vineuil, Montechaume (Montierchaume), Argy, etc. - Recette de seigle. - Deniers que les vicaires paient annuellement pour leurs décimes.

G 157

1601-1650

Comptes du revenu temporel du chapitre de Saint-Silvain de Levroux : 1) 1601-1602 ; 1602-1603 ; 1603-1604 ; 2) 1605-1606 ; 1606-1607 ; 1607-1608 (couv. parch. antiphonaire, office de sainte Catherine, XV^e siècle) ; 3) 1613-1614 ; 1617-1618 ; 1619-1620 ; 4) 1621-1622 ; 1622-1623 ; 1625-1626 ; 5) 1627-1628 ; 1630-1631 ; 1631-1632 ; 6) 1632-1633 ; 1633-1634 ; 1635-1636 ; 7) 1639-1640 ; 1641-1642 ; 1642-1643 ; 8) 1644-1645 ; 1645-1646 ; 1646-1647 ; 9) 1647-1648 ; 1648-1649 ; 1649-1650. Note constatant que le compte de l'année 1627 a été mis par le receveur sur le bureau du chapitre assemblé pour être « *ouy et discuté tant en recepte que mise* » par les délégués des chanoines. - Rentes en argent et en blés destinées pour les distributions faites aux membres de l'église collégiale qui assistent aux anniversaires fondés en icelle, ainsi qu'aux matines, grand'messes et vêpres, selon l'assistance de chacun. - Recettes : en argent, 210 livres 9 deniers tournois ; - en froment, 6 muids 8 setiers 6 boisseaux ; - en « *marsèche* » (orge de mars), 2 muids 5 setiers ; - en avoine, 14 setiers 6 boisseaux. - Dépenses du revenu ci-dessus : gages ordinaires du receveur, 6 setiers de froment ; - déchet des blés évalué à 4 setiers de froment ; - gages des sacristains, payables par quartier, 8 setiers de froment ; - partie des gages du maître de la psalette, 6 setiers de froment. - Total de la dépense ci-dessus : 2 muids de froment. Il reste donc à « *despartir* » en froment la quantité de 4 muids 8 setiers 6 boisseaux. - Dépense en marsèche : pour les gages ordinaires du receveur, 6 setiers pour le déchet, 2 setiers ; - pour partie de gages du maître de la psalette, 2 setiers ; - Total de la dépense en marsèche : 10 setiers. Il reste donc à distribuer 19 setiers. - Dépense en avoine : pour les gages du maître de la psalette, 2 setiers. Il reste donc à distribuer en avoine 12 setiers 6 boisseaux. - Argent qui revient à chacun des bénéficiaires du chapitre, pour l'assistance aux obits à mereaux, ainsi qu'à l'assistance aux matines, grand'messes et vêpres. - Dépenses ordinaires prises sur le revenu du gros d'argent.

G 158

1651-1701

Compte du revenu temporel du chapitre de Saint-Silvain de Levroux : 1) 1651-1652 ; 1652-1653 ; 1653-1654. 2) 1656-1657 ; 1657-1658 ; 1658-1659 ; 1659-1660. 3) 1660-1661 ; 1661-1662 ; 1662-1663 ; 1665-1666 ; 1666-1667. 4) 1667-1668 ; 1668-1669 ; 1670-1671. 5) 1671-1672 ; 1673-1674 ; 1677-1678 ; 1679-1680 ; 1681-1682. 6) 1683-1684 ; 1684-1685 ; 1686-1687 ; 1687-1688. 7) 1688-1689 ; 1689-1690 ; 1690-1691 ; 1691-1692 ; 1692-1693 ; 1693-

1694 ; 1694-1695. 8) 1695-1696 ; 1696-1697 ; 1697-1698 ; 1699-1700 ; 1700-1701. Rentes en blé et en argent que l'on partageait entre les membres du chapitre qui assistaient aux offices célébrés dans l'église collégiale ; et ce, en proportion de leur assistance aux susdits offices. - Recette du gros de froment. - Rentes dues par diverses habitants des paroisses de Saint-Phalier, Liniers, Villegongis, Pouligny., Brion, etc. - Gros de seigle, - Seigle « muable », c'est-à-dire rente variable en seigle. - Gros de marsèche et d'avoine. - La recette totale du gros d'argent fut en 1657 de 1, 922 livres 5 sous 10 deniers, y compris la ferme des Arènes montant à 100 livres. - Les dépenses s'élevèrent à la somme de 1, 794 livres 18 sous 6 deniers, y compris 100 livres pour les fêtes de chantre et de sous-chantre, c'est-à-dire les fêtes solennelles où il y avait chantre et sous-chantre. - En 1658, la même recette fut de 1, 666 livres 10 sous 6 deniers et la dépense de 1, 634 livres 7 sous. - Deniers payés pour les décimes ordinaires par les vicairies fondées en l'église collégiale : les vicairies du Marc, 15 livres ; de la Main-Ferme, 14 livres 7 sous 6 deniers ; de Fontpichet, 13 livres 15 sous ; du Porche, 111 livres 6 sous ; de Villechauvon, 10 livres 10 sous ; de Chapuzeau, 7 livres 10 sous ; de Montifault, 3 livres 15 sous.

G 159

1702-1751

Comptes du revenu temporel de l'église séculière et collégiale de Saint-Silvain de Levroux : 1) 1702-1703 ; 1708-1709 ; 1712-1713 ; 1713-1714. 2) 1714-1715 ; 1715-1716 ; 1716-1717 ; 1717-1718 ; 1718-1719. 3) 1719-1720 ; 1720-1721 ; 1721-1722 ; 1722-1723 ; 1723-1724 ; 1725-1726. 4) 1726-1727 ; 1727-1728 ; 1728-1729 ; 1729-1730 ; 1731-1732. 5) 1732-1733 ; 1733-1734 ; 1735-1736 ; 1736-1737. 6) 1738-1739 ; 1739-1740 ; 1740-1741 ; 1741-1742 ; 1742-1743. 7) 1743-1744 ; 1744-1745 ; 1745-1746 ; 1746-1747. 8) 1747-1748 ; 1748-1749 ; 1749-1750 ; 1750-1751. Rentes (1732) en argent et en nature destinées à payer l'assistance des membres du chapitre aux anniversaires et autres offices célébrés dans ladite église : recette du gros de froment, 88 setiers 1 boisseau ; - du gros de seigle, 13 setiers au boisseau ; - du gros de marsèche, 51 setiers 7 boisseaux ; - du gros d'avoine, 48 douzaines (ce sont des douzaines de boisseaux. Dans tout le cours de ces comptes, on emploie le mot douzaine quand il s'agit d'avoine et le mot setier quand il s'agit des autres grains.) ; - du gros d'argent, 3, 106 livres 5 sous 4 deniers. - Recette extraordinaire qui doit être jointe au gros d'argent. Ladite recette, s'élevant à la somme de 758 livres 3 sous 10 deniers, provient d'arrérages de rentes et fermes de divers immeubles. - Dépenses extraordinaires s'élevant à la somme de 2, 659 livres 16 sous 5 deniers et consistant en réparations et argent payé à divers ouvriers et employés du chapitre. - La dépense pour 1752 a excédé la recette de 216 livres 1 sou 11 deniers.

G 160

1751-1790

Comptes des revenus temporels du chapitre de Levroux : 1) 1751-1752 ; 1752-1753 ; 1753-1754. 2) 1754-1755 ; 1755-1756 ; 1756-1757 ; 1757-1758. 3) 1758-1759 ; 1759-1760 ; 1760-1761 ; 1761-1762. 4) 1762-1763 ; 1763-1764 ; 1764-1765 ; 1765-1766. 5) 1766-1767 ; 1767-1768 ; 1768-1769 ; 1769-1770. 6) 1770-1771 ; 1773-1774 ; 1774-1775 ; 1775-1776. 7) 1776-1777 ; 1777-1778 ; 1778-1779. 8) 1779-1780 ; 1780-1781 ; 1781-1782. 9) 1782-1783 ; 1783-1784 ; 1784-1785 ; 1785-1786. 10) 1786-1787 ; 1787-1788 ; 1788-1789 ; 1789-1790. Rentes (1759) en argent et nature destinées à payer l'assistance des membres du chapitre aux obits et autres offices célébrés dans l'église collégiale : 216 livres 17 sous 7 deniers ; 92 setiers 8 boisseaux de froment ; 33 setiers 9 boisseaux de marsèche ; 23 douzaines 7 boisseaux ras d'avoine. - Obits et services ordinaires fondés en l'église collégiale de Levroux, dont les deniers se distribuent à ceux qui assistent aux susdits services. - Recette du gros : froment, 116 setiers 2 boisseaux ; seigle, 18 setiers 2 boisseaux ; marsèche, 67 setiers 2 boisseaux ; avoine, 67 douzaines 4 ras ; argent 3, 940 livres 9 sous 10 deniers. - Recette extraordinaire, 911 livres 3 deniers. - Rentes (1790) pour les distributions à méreaux : froment, 91 setiers 10 boisseaux ; marsèche, 32 setiers 9 boisseaux ; avoine, 22 setiers 7 boisseaux ; argent, 322

livres 2 sous 4 deniers. - Obits et services ad manum fondés en l'église collégiale dont les produits se distribuent aux membres du chapitre qui assistent aux susdits offices. - Recettes du gros : froment 126 setiers 4 boisseaux ; seigle, 18 setiers 2 boisseaux ; marsèche, 93 setiers 4 boisseaux ; seigle, 18 setiers 2 boisseaux ; marsèche, 93 setiers 4 boisseaux ; avoine, 88 setiers 7 boisseaux ; argent, 4, 241 livres 14 sous 3 deniers. - Dépense ordinaire s'élevant à la somme de 2, 054 livres 6 sous. - Recette extraordinaire s'élevant à la somme de 6, 839 livres 9 sous 8 deniers. - Dépense extraordinaire s'élevant à la somme de 5, 596 livres 11 sous 9 deniers. - L'excédant de la recette sur la dépense, y compris les reprises faite par le comptable est de 1, 992 livres 16 sous 11 deniers. Ladite somme étant déduite de celle de 2, 011 livres 16 sous 8 deniers dont le receveur du chapitre était en avance au dernier compte arrêté en avril 1790, ce dernier reste en avance de la somme de 18 livres 19 sous 9 deniers.

- G 996 Testament olographe de M. Menensier, chanoine et curé de Levroux et vicaire de Saint-Pierre-ès-Liens, 1688. - Titres de rentes, notamment rentes de Montifaut et de la vicairie de la Mainferme, XVI-XVIII^e s. - Mémoire impr. pour un procès en Parlement sur la chanterie, 1766. - Mémoire du notaire François Basset au département sur les frais de terrier à lui dus par le chapitre, 1791. - Baux en cours en 1791. - Cahier des rentes dues, n^o 1-210, 1789.
- G 997 Baux en cours en 1791 ; cahier des rentes dues.
- G 998 Vente d'une rente et d'une maison, 1439, 1459. - Sentence du bailliage d'Issoudun sur les dîmes de Liniers disputées par le chapitre de Vatan, 1530.
- G 995/B Titres des fermages du chapitre, 1783-1789, sommier des rentes numérotées de 1 à 210 ; divers.